

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRÊTE FIXANT LA LISTE ANNUELLE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES  
SPECIALISTES EN MATIERE DE LUTTE  
CONTRE LES FEUX DE FORETS

**Additif n°2**

**AP82-SDIS82-2018-06-25-002**

**LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE**  
**Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi 96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;  
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;  
Vu l'arrêté du 02 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-309-0015 du 13 octobre 2014 portant le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne ;  
Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**A R R E T E :**

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle départementale des sapeurs-pompiers spécialistes en matière de lutte contre les feux de forêts est fixée par l'arrêté AP82-SDIS82-2018-01-24-004 et AP82-SDIS82-2018-05-25-005. Elle est complétée pour l'année 2018 ainsi qu'il suit

<b>Grade</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Centre</b>	<b>Fonction</b>
Adjudant	PARISE Lionel	Castelsarrasin-Moissac	FDF2
Adjudant	CHARPENTIER Julien	Castelsarrasin-Moissac	FDF2
Adjudant	JOLY Sébastien	Montauban	FDF2
Sergent	LAURENT Basile	Castelsarrasin-Moissac	FDF2
Adjudant	RICAUT Olivier	Beaumont-de-Lomagne	FDF1
Sergent	WECK Jérôme	Castelsarrasin-Moissac	FDF1
Caporal-chef	BOUAT Mickaël	Caussade	FDF1
Caporal-chef	KAUFFMANN Guillaume	Nègrepelisse	FDF1
Caporal	FERREIRA DA MOTA Alexandre	Castelsarrasin-Moissac	FDF1
Caporal	TABARLY Charles	St Antonin	FDF1
Caporal	VALETTE Christophe	Verdun	FDF1
Sapeur	ABOLIVIER Mickaël	Monclar de Quercy	FDF1

Article 2 : Le directeur des services du cabinet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Ministre de l'intérieur - direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – Etat-major interministériel de zone de défense et de sécurité Sud.

Fait à Montauban, le 25 juin 2018

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke at the bottom.